

MISSION PERMANENTE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

N° 22.2-201004863 AJ

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et se référant à Sa Note verbale du 28 janvier 2010 accompagnée d'un questionnaire sollicitant des informations pour l'évaluation de la première phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, a l'honneur de lui faire parvenir en retour les réponses de la principauté de Monaco audit questionnaire.

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies remercie le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme de bien vouloir en prendre note et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. eu.

Genève, le 29 mars 2010

OHCHR REGISTRY

- 1 AVR. 2010

Recipients : P.T.  
E.I.  
N.G.

22.2.201004862

REÇU 29 MARS 2010

## II. QUESTIONNAIRE POUR GOUVERNEMENTS

Le questionnaire ci-dessous devant être rempli par les Gouvernements contient des questions qui devraient être abordés dans les rapports nationaux des États Membres. Merci de marquer les réponses spécifiques avec les chiffres correspondants aux questions. En plus du questionnaire, les renseignements complémentaires peuvent être fournis en pièces jointes à votre rapport.<sup>4</sup> Les gouvernements sont vivement encouragés à faire participer des institutions nationales des droits de l'homme et la société civile dans la préparation de leurs rapports. Merci de retourner le questionnaire rempli et toute autre information supplémentaire à la Section de Méthodologie, Education et Formation au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (téléfax: + 41 22 917 9008; courrier électronique: [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org), copie à [wphre@ohchr.org](mailto:wphre@ohchr.org)) avant la date du 31 mars 2010. Les rapports soumis par courrier électronique sont préférables, mais tous les matériaux non disponibles électroniquement peuvent être envoyés au HCDH, attention METS – WPHRE, Palais des Nations, 8-14 Avenue de la Paix, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les réponses reçues avant la date limite seront reflétées dans le rapport d'évaluation qui sera soumis à la 65ème session de l'Assemblée générale de l'ONU et pourront également être téléchargées sur le site web du Haut-Commissariat pour le Programme mondial.

### **Partie 1 : RENSEIGNEMENTS DE BASE**

1. Date : 15 mars 2010
2. Institution responsable de remplir ce questionnaire : Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
3. Département responsable : Ministère d'Etat
4. Personne à contacter : Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
5. Adresse postale : Avenue de l'Annonciade
6. Numéro de téléphone : 00 377 98 98 83 05
7. Numéro de fax : 00 377 98 98 85 74
8. Adresse électronique : [denjs@gouv.mc](mailto:denjs@gouv.mc)
9. Site web :

<sup>4</sup> Cela peut inclure, mais n'est pas limité uniquement, des informations pertinentes signalées aux organes de traités des Nations Unies sur les droits de l'homme figurant dans les documents de base commun et les rapports spécifiques à un traité / les rapports ciblés en fonction de l'instrument considéré / les rapports ciblés pour chaque instrument) ; ainsi que des réponses pertinentes à l'UNESCO (par exemple la quatrième consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales), au Conseil de l'Europe (ECD / EDH programme «Apprendre et vivre la démocratie pour tous», 2006-2009), et d'autres consultations.

**Partie 2 : COMPOSANTS DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME DANS LES ÉCOLES**

**A. Politiques relatives à l'éducation<sup>5</sup> et politique de mise en œuvre**

10. Existent-ils des lois ou des politiques relatives à l'éducation ainsi que des objectifs de politique d'éducation qui se réfèrent explicitement à la suivante ?<sup>6</sup>

- |   | <i>Oui</i>                          | <i>No</i>                |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| ▪ Droits de l'homme                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Droit à l'éducation                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Approche de l'éducation fondée sur les droits | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Éducation aux droits de l'homme               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vous pouvez préciser davantage si vous le souhaitez:

11. L'éducation aux droits de l'homme est-elle incorporée dans les plans et les stratégies nationaux y compris dans ceux énumérés ci-dessous, s'ils existent ?<sup>7</sup>

- |   | <i>Oui</i>                          | <i>No</i>                | <i>N'existe pas</i>                 |
|---|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| ▪ Plans nationaux relatifs aux droits de l'homme  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ▪ Plans d'action nationaux de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée               | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ▪ Stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté et autres plans de développement   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ▪ Plans nationaux relatifs à l'enseignement primaire et secondaire  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| ▪ Plans nationaux pour l'éducation pour tous (EPT)  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ▪ Plans directeurs nationaux élaborés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

En cas de réponses positives, merci de préciser:

12. Une stratégie de mise en œuvre nationale a-t-elle été développée pour exécuter quelconque objectif de la politique relative à l'éducation aux droits de l'homme ?<sup>8</sup>

La Direction de l'Education nationale a développé des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté dans les établissements secondaires afin de favoriser une réflexion des élèves sur les conduites addictives. Développer le respect de soi et d'autrui.

<sup>5</sup> Politiques relatives à l'éducation selon le Plan d'action comprennent la législation, des plans d'action, des programmes scolaires et des politiques de formation.

<sup>6</sup> Plan d'action, appendice A.2-5.

<sup>7</sup> Plan d'action, appendice A.5(d).

<sup>8</sup> Plan d'action, appendice B.10.

développer les actions d'entre aide et engager la discussion avec les adultes et les représentants de l'Etat pour favoriser une plus grande prise de responsabilité chez les jeunes.

Si oui, les jeunes / étudiants ont-ils été impliqués dans l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre nationale et dans son exécution ?

Oui, des représentants des élèves font partie des Comités d'éducation à la Santé. La parole leur est donnée et leurs avis pris en compte

La stratégie a-t-elle été publiée et diffusée? Si oui, merci de transmettre une copie ou faire référence à une adresse de site web si disponible en ligne.

Pas actuellement, ces comités sont en cours de mise en place.

13. L'éducation aux droits de l'homme est-elle présente dans le programme scolaire national et dans les normes de qualité de l'éducation ?<sup>9</sup> Si oui, merci d'expliquer son statut (par exemple, obligatoire ou facultative, et thématique ou transdisciplinaire ?).

Qui, l'éducation aux droits de l'homme est présente dans le programme scolaire national. Elle est obligatoire puisque faisant partie des programmes d'enseignement appliqués à Monaco (programmes français)

14. Merci d'indiquer si des directives existent pour l'écriture ou la révision des manuels scolaires qui reflètent les principes des droits de l'homme ?<sup>10</sup>

Actuellement il n'existe aucun manuel scolaire rédigé par la Principauté de Monaco. Toutefois les manuels utilisés dans les établissements sont régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des programmes.

Les manuels ont-ils été préparés conformément à ces directives ?

15. Merci de se référer à certaines politiques nationales ou régionales qui promeuvent une approche fondée sur les droits de l'homme dans la gouvernance scolaire, la gestion, les procédures disciplinaires, les politiques d'intégration et d'autres règlements et pratiques touchant à la culture de l'école à l'accès à l'éducation.<sup>11</sup>

Le développement des clubs UNESCO au sein des établissements scolaires primaires et secondaires

16. Y a-t-il une politique globale de formation à l'éducation aux droits de l'homme pour des enseignants et des autres membres du corps enseignant dans les écoles ?<sup>12</sup>

Il n'y a actuellement pas de politique globale de formation. Celle-ci se fait généralement

<sup>9</sup> Plan d'action, appendice A.5(e)(ii)-(iv).

<sup>10</sup> Plan d'action, appendice A.5(e)(viii).

<sup>11</sup> Plan d'action, appendice A.5(e)(ix).

<sup>12</sup> Plan d'action, appendice A.5(f).

dans le cadre de conférences proposées aux enseignants ou d'interventions plus ponctuelles à l'occasion d'événements (à titre d'exemple, à l'occasion de la journée de Commémoration de la Shoah et des génocides, participation de Maître Klarsfeld, venu apporter son témoignage et échanger avec les élèves).

#### B. Milieu éducatif

17. Les droits de l'homme sont-ils intégrés dans les environnements d'apprentissage des écoles, y compris la gouvernance scolaire et la gestion ?<sup>13</sup> Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = Oui, globalement, 5 = pas du tout) :

*Oui, globalement*      1 2 3 4 5 *Pas du tout*

18. Existent-ils des pratiques non définies comme étant éducation aux droits de l'homme dans votre pays qui reflètent les principes de l'approche à l'éducation fondée sur les droits, tels que l'éducation à la paix, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs, l'éducation multiculturelle, l'éducation globale, l'éducation à la tolérance ou l'éducation au développement durable ?<sup>14</sup> Si oui, merci d'expliquer.

Education à la citoyenneté (participation aux réunions des coordonnateurs EDH/ECD du Conseil de l'Europe), éducation au développement durable (des écoles participent au programme ECO ECOLE organisé par la FEEE, généralement toutes les actions initiées en Principauté en faveur de l'éducation au développement durable sont suivies par des scolaires dans le cadre de projets éducatifs)

19. Existent-ils des possibilités dans les écoles pour les élèves de s'exprimer librement, d'être responsabilisés, de participer aux prises de décisions (en fonction de leur âge et de leurs capacités) et de s'organiser pour leurs propres intérêts ?<sup>15</sup> Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = possibilités complètes existent, 5 = pas du tout) :

*Possibilités complètes existent*      1 2 3 4 5 *Pas du tout*  

- De s'exprimer
- D'être responsabilisés
- De participer aux prises de décisions
- De s'organiser pour leurs propres intérêts

A titre d'exemples, les comités ECO Ecole des établissements primaires où les élèves sont partie prenante des décisions qui sont prises en fonction du projet développement durable de l'école (décider de l'utilisation raisonnée de l'eau, apprendre à trier ses

<sup>13</sup> Plan d'action, appendice A.4.

<sup>14</sup> Plan d'action, II B.

<sup>15</sup> Plan d'action, appendice C.15(c). Voir aussi Observation générale n° 1, Comité des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui stipule qu'" il importe d'encourager la participation des enfants à la vie scolaire, de créer des collectivités scolaires et des conseils d'élèves, de mettre en place des systèmes d'éducation et d'orientation par les pairs et de faire participer les enfants aux mesures de discipline scolaire, dans le cadre du processus d'apprentissage et d'expérimentation de la réalisation des droits » (par. 8).

déchets, participer à la diffusion de l'information dans l'établissement etc.) De même les Comités d'éducation à la santé où les jeunes participants décident eux-mêmes des actions qu'ils vont proposer à leurs camarades et de la façon dont ils vont leur en faire part et évaluer le résultat.

Enfin, la possibilité est laissée aux élèves de s'exprimer dans le cadre des conseils de classe, des conseils intérieurs, conseils des délégués existants dans le cadre de la loi sur l'enseignement.

20. Y a-t-il des interactions entre les écoles, les autorités locales, la société civile et la collectivité en général pour faire mieux connaître les droits de l'enfant et les principes fondamentaux de l'éducation aux droits de l'homme ?<sup>16</sup> Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = ensemble des interactions ont lieu, 5 = pas du tout) :

<i>Ensemble des interactions ont lieu</i>	1	2	3	4	5	<i>Pas du tout</i>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Des interactions sont développées de plus en plus fréquemment pour apporter des réponses plus concrètes aux élèves. Ainsi, dans le cadre de la préparation de la journée des Droits de l'Enfant, rencontre avec le milieu associatif; à l'occasion de réunions de CESC, rencontres avec des représentants des services de l'Administration; dans le cadre de conférences et de journées commémoratives, rencontres avec des représentants de la Cellule des Droits de l'Homme, du HCR etc.

21. Existent-ils des systèmes de contrôle pour évaluer les éléments suivants ?<sup>17</sup> Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = systèmes globaux de contrôle, 5 = pas du tout) :

	<i>Systèmes globaux de contrôle</i>	1	2	3	4	5	<i>Pas du tout</i>
■ Le respect des principes des droits de l'homme dans les pratiques pédagogiques		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Qualité de l'enseignement en ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Le respect des principes des droits de l'homme dans la gestion scolaire et le processus de gouvernance <sup>18</sup>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Les changements dans les connaissances, compétences, valeurs, attitudes et comportements des élèves en ce qui concerne la compréhension et le respect des droits de l'homme <sup>19</sup>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

22. Merci de décrire la façon dont les écoles financent l'éducation aux droits de l'homme y compris les sources et le pourcentage du budget de l'Etat attribué dans ce domaine ?<sup>20</sup>

**L'achat des manuels ou autres documents relatifs à l'éducation aux droits de l'Homme**

<sup>16</sup> Plan d'action, appendice C.15(d).

<sup>17</sup> Plan d'action, appendice D.19(f) and B.10(b)(x).

<sup>18</sup> Plan d'action, appendice A.5(e)(ix).

<sup>19</sup> Plan d'action, appendice A.5(e)(x).

<sup>20</sup> Plan d'action, III E.

est compris dans les lignes budgétaires prévues à cet effet. Le paiement des intervenants (le cas échéant) est assuré par la Direction de l'Education nationale.

### C. Les processus d'enseignement et d'apprentissage

23. Des matières du programme scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire comprennent-elles l'éducation aux droits de l'homme ?<sup>21</sup> Si oui, lesquelles ?

Généralement, de l'école primaire au lycée, l'éducation aux Droits de l'Homme est comprise dans les programmes du "vivre ensemble" (maternelle), d'histoire, géographie et instruction civique et morale (école élémentaire) de l'éducation civique, juridique et sociale, au collège et au lycée. De façon transversale, dans les programmes d'histoire géographie, de sciences économiques et sociales, de lettres ou de philosophie.

Combien d'heures sont enseignées et à quels niveaux scolaires ?

A l'école primaire, l'éducation aux droits de l'Homme , outre le temps dévolu à des notions clés (connaître la convention des Droits de l'Enfant, la Déclaration des Droits de l'homme, les Institutions) se fait essentiellement de manière transversale, à l'occasion des événements survenant au sein de l'établissement, ou de l'actualité, cela dans le cadre de moments de débats. L'horaire annuel dévolu à l'histoire géographie et instruction civique et morale est de 78 heures.

En collège, les enseignants d'histoire géographie assurent l'éducation civique de la sixième à la troisième.Une heure hebdomadaire y est consacrée. Les questions abordent les notions de responsabilité individuelle, les droits et devoirs de la personne, l'égalité, la solidarité, les libertés, la justice, etc.

Au lycée, l'éducation aux droits de l'homme se fait au travers d'un programme spécifique, l'éducation civique, juridique et sociale, à raison de deux heures toutes les deux semaines.

24. Des méthodologies d'apprentissage associés à ces activités d'éducation aux droits de l'homme, adaptées aux enfants et centrées sur l'apprenant et encouragent la participation existent-elles ?<sup>22</sup> Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = Oui, globalement, 5 = pas du tout):

*Oui, globalement*      1 2 3 4 5 *Pas du tout*



25. Quelle (s) institution (s) a / ont le pouvoir d'élaborer, d'approuver et modifier les programmes?<sup>23</sup>

La Direction de l'Education nationale aurait le pouvoir de compléter les programmes scolaires, ce qui est fait en partie puisque, outre le programme scolaire français, les spécificités monégasques, telles que l'apprentissage de l'histoire de Monaco, la langue monégasque, la connaissance des Institutions monégasques font partie des apprentissages scolaires.

<sup>21</sup> Plan d'action, II B.20 et appendice D.19(a).

<sup>22</sup> Plan d'action, appendice D.19.

<sup>23</sup> Plan d'action, III D.28 et appendice D.19(c).

26. Les guides pour les enseignants, les manuels, les manuels scolaires et pédagogiques et de supports pédagogiques dans l'enseignement primaire et secondaire sont-ils conformes aux principes relatifs aux droits de l'homme ?<sup>24</sup> Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = Oui, globalement, à 5 = pas du tout):

*Oui, globalement*      1 2 3 4 5 *Pas du tout*

Des supports pédagogiques non produits par votre gouvernement sont-ils utilisés dans les écoles? Si oui, qui les a produits?

Autres ouvrages utilisés à l'exception des manuels scolaires : publications du Conseil de l'Europe, des Nations Unies, de l'OIF,

#### **D. Formation du personnel éducatif**

27. L'éducation aux droits de l'homme est-elle incluse dans ce qui suit ?

- |  | <i>Oui</i>                          | <i>No</i>                |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| ▪ Formation initiale des enseignants                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Formation continue des enseignants (en cours d'emploi) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Formation des professeurs principaux <sup>25</sup>     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> |

La participation est-elle volontaire ou obligatoire?

La formation initiale s'effectue en Institut Universitaire de Formation des Maîtres (établissements dépendant de l'Education nationale française). La formation continue, proposée par la Direction de l'Education nationale monégasque est en cours de mise en place. Les participations aux formations sont généralement basées sur le volontariat.

Combien d'heures sont offerts?

Le nombre d'heure peut être variable selon les besoins recensés.

28. Dans quelle mesure l'apprentissage, les bonnes pratiques, la recherche et les matériaux sont-ils recueillis et mis à la disposition des éducateurs en éducation aux droits de l'homme ?<sup>26</sup>

Les ouvrages autres que les manuels scolaires sont diffusés dans les établissements scolaires par l'intermédiaire de la Direction de l'Education Nationale.

29. Dans quelle mesure les politiques de recrutement, d'évaluation et de promotion des enseignants, des directeurs d'école et des inspecteurs scolaires reflètent-elles les principes relatifs aux droits de l'homme ?<sup>27</sup>

Le recrutement de l'ensemble des personnels de l'enseignement se fait sur concours,

<sup>24</sup> Plan d'action, appendice D.19(c).

<sup>25</sup> Plan d'action, appendice E.26.

<sup>26</sup> Plan d'action, appendice D.19(d).

<sup>27</sup> Plan d'action, appendice C.15(b)(v).

l'évaluation et la promotion se font par rapport à des critères définis, identiques .

30. Comment les formations pour les enseignants sur les droits de l'homme sont-elles évaluées ?<sup>28</sup>

Sans évaluation formelle

---

<sup>28</sup> Plan d'action, appendice E.27(f).

### Partie 3 : DÉFIS ET REMARQUES GÉNÉRALES

31. Dans quelle mesure le Plan d'action pour la 1ère phase du Programme mondial (WPHRE) a-t-il contribué à améliorer l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires ?

**Le Plan d'action permet de passer progressivement d'une éducation aux Droits de l'Homme transversale à une éducation plus spécifique.**

32. Merci d'indiquer les principaux obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action pour la 1ère phase du Programme mondial dans votre pays sur une échelle de 1 à 5 (1 = pas d'obstacle, 5 = obstacle majeur) :

<i>Pas d'obstacle</i>	1 2 3 4 5	<i>Obstacle majeur</i>
■ Le manque de sensibilisation au WPHRE au niveau du gouvernement central	<input checked="" type="checkbox"/>	□□□□□
■ Le manque de sensibilisation au WPHRE au niveau des administrations locales	<input type="checkbox"/>	□□□□□
■ Le manque d'intérêt pour le WPHRE au niveau du gouvernement central	<input checked="" type="checkbox"/>	□□□□□
■ Le manque d'intérêt pour le WPHRE au niveau des administrations locales	<input type="checkbox"/>	□□□□□
■ Les enseignants n'ont pas une formation suffisante	<input type="checkbox"/>	□□×□□
■ Les outils disponibles sont insuffisants pour mettre en œuvre le programme	<input checked="" type="checkbox"/>	□□□□□
■ Insuffisance des ressources financières pour mettre en œuvre le programme	<input checked="" type="checkbox"/>	□□□□□
■ Autre (merci de préciser) :		

33. Merci d'indiquer les actions entreprises par votre pays pour assurer que le Programme mondial soit connu parmi (1) les responsables de l'éducation, (2) les enseignants et (3) les jeunes.

**La communication est facilitée par la proximité des différents acteurs.**

34. Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = Utilisé souvent, 5 = Non utilisé) l'utilité des publications et / ou des outils suivants, qui sont disponibles au <http://www.ohchr.org/EN/PublicationsResources/Pages/TrainingEducation.aspx>

	<i>Utilisé souvent</i>	1 2 3 4 5	<i>Non utilisé</i>
■ <i>Plan d'action pour la 1ère phase du WPHRE</i>	<input type="checkbox"/>	□□×□□	
■ <i>ABC - L'enseignement des droits de l'homme : Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires</i>	<input type="checkbox"/>	□□□□□	

- *L'éducation aux droits humains dans les systèmes scolaires de l'Europe, l'Asie centrale et Amérique du Nord:  
Un compendium des bonnes pratiques* (publié conjointement avec l'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO)

35. (Facultatif). Merci de décrire la méthodologie et le processus adopté dans la préparation de votre rapport national d'évaluation :

36. Merci de faire tout autre commentaire non prévus ailleurs :

MERCI.